

Bulletin communal

ELLEMELLE - OUFFET - WARZEE

- Rue du Village 3 – 4590 OUFFET
- commune@ouffet.be
- www.ouffet.be
- T : 086/36.61.36
- F : 086/36.73.79

Application
mobile



Octobre
2020

Lundi : 9h – 12h
Mardi : 9h – 12h
Mercredi : 9h – 12h et 13h – 16h
Jeudi : 9h – 12h
Vendredi : 9h – 12h
Samedi* : 10h – 12h

CROIX-ROUGE 
de Belgique

Agenda des collectes de sang

Aucun médicament, aucun substitut ne peut remplacer le sang humain. Les dons de sang sont donc essentiels pour sauver des personnes accidentées ou traiter des patients atteints de leucémie ou d'hémophilie par exemple.

Vous avez entre 18 et 65 ans (70 ans pour un donneur régulier) et vous êtes en bonne santé ? Vous pouvez être sûr(e) d'une chose quand vous donnez votre sang : vous sauvez des vies.

La prochaine collecte de sang aura lieu le jeudi 22 octobre 2020 de 17h à 19h30 à l'**Athénée royal**, rue Hestrumont à 4590 OUFFET. Retrouvez plus d'informations sur www.donneurdesang.be.

Fête locale à OUFFET : du samedi 3 au mardi 6 octobre 2020

La fête locale d'Ouffet se déroulera du **samedi 3 octobre 2020** au **mardi 06 octobre 2020**. C'est un événement incontournable de ce début octobre : que vous soyez petits, grands, jeunes, ou moins jeunes, à la recherche de sensations ou friands de douceurs, il y en a pour tous les goûts ! Retrouvez sur la Grand'Place les différentes installations (carrousels, pêche aux canards, scotter, luna park, food truck et bar à bières spéciales).

Soyez assurés qu'au vu des circonstances sanitaires actuelles et des recommandations du CNS, toutes les mesures nécessaires seront prises, en collaboration avec les commerçants forains, pour vous protéger tous contre la propagation du coronavirus COVID-19 (distanciation sociale, masque obligatoire et gel désinfectant à l'entrée et à la sortie).



Le bar tenu par le Patro Saint-Médard est maintenu en respectant les conditions Horeca (consommations à prendre obligatoirement assis à table, 10 personnes maximum par table et en 1,5 mètre entre chaque table) et sera accessible de 16h00 à 00h00.

Exceptionnellement, aucune Cathy cabine ne pourra être installée et ce, afin de respecter les mesures d'hygiène.

Nos différents ateliers

Mardi de 14h à 17h : aquarelle pour adultes 1x/semaine

Mercredi de 14h à 17h : toutes techniques pour enfants (6-12 ans) 1x/semaine

Jeudi de 14h à 17h : toutes techniques pour adultes 1x/semaine

Vendredi de 14h à 17h : toutes techniques pour adultes 1x/semaine

Samedi de 9h30 à 12h30 : toutes techniques pour ados 1x/semaine

Samedi de 14h à 17h : toutes techniques pour adultes 1x/semaine



Inscriptions possibles à tout moment de l'année

Contacts : LEROY Maggy 0497/31.77.45 - **Site internet** : www.academiedesardennes.be



Zone de police du Condroz

Compte rendu des actions menées par la zone de Police du Condroz en matière de roulage durant cet été.

Au total, 15 actions ont été réalisées par le service du roulage aidé d'autres membres de la zone de police.

Concernant les contrôles avec interception :

- 193 véhicules ont été contrôlés (très grande majorité de motos) ;
- 40 personnes ont été contrôlées ;
- 4 personnes étaient signalées à rechercher ;
- 8 véhicules saisis pour défaut d'assurance ;
- 18 PV Avertissements rédigés dont 8 pour les motos suite à des documents manquants ;
- 52 PV pour des infractions au code de la route dont 4 pour des motos (marques d'immatriculation pliées et/ou défaut d'immatriculation) ;
- 2 PV pour conduite sous influence de stupéfiants ;
- 109 contrôles alcool ;
- 1 positif avec retrait du permis de conduire pour 15 jours.

Concernant les contrôles de vitesse :

- 5396 véhicules ont été contrôlés.
- 329 véhicules ont été verbalisés dont 78 motos.

L'importance des excès de vitesse est très variable selon le lieu, l'heure et les conditions climatiques.

Le plus grand nombre d'excès de vitesse a été constaté dans la vallée du Neblon où nos équipes ont rédigé procès-verbal pour 28 infractions dont 20 concernaient des motos.

12 permis de conduire devraient être retirés par le Parquet, ci-dessous la plus grande infraction relevée sur Ouffet :
107 km/h rue du Hody à Ouffet (50km/h agglomération)

A ces chiffres il y a lieu également de mentionner que nos services sont engagés quotidiennement dans des missions de roulage afin de veiller à la fluidité de la circulation et des voies de communication, de même qu'ils assurent également une présence aux abords des écoles implantées sur notre territoire.

Petit bout de notre histoire

Autrefois, en ce début de siècle, le bulletin communal proposait à ses lecteurs une rubrique intitulée "Petit bout de notre Histoire" ; elle disparut après quelques années, faute d'écrits et surtout d'écrivains. Dès à présent, ladite rubrique a été "réactivée" tout en gardant scrupuleusement le nom original. Elle sera ouverte à tout qui souhaitera publier un article ayant trait, de près ou de loin, à l'histoire au sens large du terme, des trois villages qui composent l'entité d'Ouffet. Cependant, il sera demandé aux futurs narrateurs de limiter le volume de leur écrit à un feuillet A4 (une page recto-verso) ou plus rarement au format A3 (feuillet central). Il sera également impératif de prendre en considération les règles de déontologie et d'éthique telles que le respect des personnes et de la vie privée. Pour le reste, faisons confiance au bon sens des "écrivains" et des lecteurs. Pour tous renseignements concernant la publication des articles, s'adresser à l'administration communale par mail : renaud.imhauser@ouffet.be.

Le monument commémoratif de la Victoire

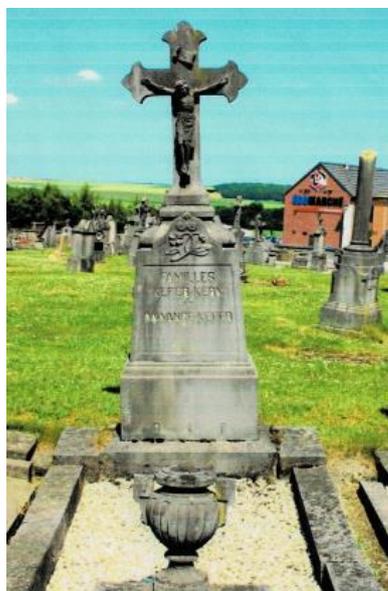
En cette année 2020, nous fêtons l'inauguration du monument commémoratif de la Victoire érigé sur la grand-place du village ; elle eut lieu le 24 octobre 1920 et donna lieu à d'imposantes cérémonies ; il nous a paru opportun de "privilégier" cet anniversaire en rédigeant ce premier éditorial. Nous n'allons pas nous attarder sur le sujet, le projet, la construction et ladite inauguration ont été étudiés dans de précédents bulletins communaux, de même que l'aventure tragique que connurent les neuf soldats dont les médaillons ornent le monument. Cependant, si certains le souhaitent, nous pourrions y revenir en leur proposant une synthèse de ces divers articles.



Nous allons maintenant aborder l'étude de la plaque en bronze fixée sur l'édifice (côté opposé aux médaillons) ; elle porte les noms des 51 personnes, soldats et civils qui, certes n'ont pas perdu la vie au cours du conflit, mais méritent amplement notre reconnaissance. Le 30 septembre 1920, le collège échevinal fait parvenir à l'architecte une minute de la liste des combattants survivants d'Ouffet ; elle servira à la composition de la plaque en bronze qui sera fixée sur le socle. Le 8 octobre, il reçoit encore une lettre : le conseil a décidé de faire inscrire à la suite des combattants survivants les déportés en Allemagne.

Bien sûr, il nous est impossible d'aborder, fût-ce brièvement, la carrière militaire de chacun d'entre eux. Nous avons fait des choix et nous commencerons par un personnage atypique, un prêtre qui mobilisé comme brancardier termina la guerre comme aumônier militaire, une très belle promotion.

Il s'agit de KEFER Émile, François, Ghislain, né à Ciney le 24 septembre 1883 ; il exerça son ministère comme professeur au petit séminaire de Saint-Roch, comme vicaire à Verlaine et curé à Tihange.



La famille

Son père, Kefer Ernest était né à Ciney le 9 mai 1854 ; il était plombier-zingueur et exercera son métier à Ouffet. *Le 13 mars 1886, il obtient l'adjudication pour la fourniture et la pose des embranchements de prises d'eau chez les particuliers et ce pour une durée de 5 ans ; un exemple, le 18 novembre, il raccorde l'école des Soeurs à la conduite d'eau (coût 40 F 70).*

Sa mère, Kern Maria était née à Vaals (Hollande) le 19 décembre 1853 ; la famille, qui comptait cinq enfants, s'était installée à Ouffet en 1884 ; en 1900, lors du recensement décennal, elle réside au début de la rue de Temme.

Tombe d'Ernest Kefer et de Maria Kern – De Modeste Dawance et de Bertha Kefer

Le 1er février 1919, l'évêque de Liège, H. Rutten, prescrit au Clergé de son diocèse la rédaction de documents relatifs à l'histoire de l'église de Belgique pendant la Grande Guerre ; le curé d'Ouffet, l'abbé Hyacinthe Fraiteur, envoie son rapport le 19 avril 1919 ; nous vous en proposons un extrait concernant l'abbé Kefer ; ce bref aperçu nous semble un bon résumé de sa "carrière militaire".

Monsieur l'abbé Kefer, professeur au petit séminaire de Saint-Roch, partit au début de la guerre comme brancardier, puis revint aumônier et se distingua par son grand dévouement comme le prouve la décoration qu'il a reçue après être rentré au séminaire de Saint-Roch. Ouffet fut libéré le 23 novembre à 10 heures. Quelle joie ! Le soir même, monsieur l'abbé Kefer rentra ; ce fut le premier soldat rentrant à Ouffet. Il chanta la grand'messe le lendemain et fut félicité par monsieur le bourgmestre accompagnant l'harmonie Sainte-Cécile qui était venue pour manifester sa sympathie et son patriotisme.

Le prêtre brancardier

Le 14 juillet 1903, Émile Kefer est incorporé dans le bataillon d'Administration comme milicien de 1903 et est dispensé du service en temps de paix.

Les personnes dispensées sont des instituteurs et des membres du clergé qui avaient reçu une instruction théorique de brancardiers pendant leurs études à l'école normale et au séminaire. Au point de vue de l'équipement, le dénuement des prêtres est total ; rien n'est prévu pour eux et ils partent en campagne en soutane ; par la suite, ils recevront un brassard de la Croix-Rouge.

Rappelé sous les armes et campagne 1914-1918.



Le 1er août 1914, il est rappelé sous les armes au bataillon d'Administration et désigné pour la colonne d'ambulance de la 3e division d'Armée en tant que brancardier.

Durant la présence d'Émile Kefer, cette division va participer à la défense de Liège sous les ordres du général Leman du 4 au 8 août 1914, aux combats pour la défense de la Gette (19 août), aux opérations autour d'Anvers du 9 au 13 septembre, au siège d'Anvers du 29 septembre au 6 août et à la bataille de l'Yser.

Clipped from F. Paper, Illustrations Limited
1914... Un aumônier belge accompagnant un blessé
12- 5678
A Belgian chaplain accompanying a wounded soldier
1914

Le 29 octobre 1914, il est attaché au 1er régiment de Chasseurs à pied.

Le 1er régiment de Chasseurs à pied qui avait été détaché à Huy au début des opérations fut envoyé en renfort de la 3e division d'Armée le 5 août ; il fut engagé au combat de Sart-Tilman, y subissant de lourdes pertes. Sous Anvers, il participa aux sorties du 24 août et du 9 septembre 1914.

Le 20 mars 1915, il est attaché aux trains sanitaires.

La soudaineté de l'agression trouva le service de santé insuffisamment préparé ; les évacuations des blessés s'effectuèrent au moyen de trains sanitaires : rames de wagons de troisième classe, munis dès le temps de paix d'un dispositif spécial permettant la suspension de brancards. Quant au personnel ! Il fut insuffisant.

Les brancardiers, composés de dispensés du temps de paix, formaient derrière les colonnes d'ambulance des bandes pittoresques d'instituteurs et de prêtres. Ni discipline, ni hiérarchie. Le rendement devait en souffrir, c'étaient toujours les mêmes hommes qui s'offraient.





Le 30 juin 1915, il est affecté à la colonne d'ambulance de la 6e division d'Armée.

Le 6 février 1916, attaché à l'artillerie de la 6e division d'Armée.

Le 29 mai 1916, il est désigné pour être attaché au camp d'Auvours.



Pour faire face aux conditions de la guerre moderne, il s'agissait de former des volontaires et même des militaires qui avaient participé pour certains à près de trois mois de campagne dans les conditions les plus pénibles. À cette fin, dès le 2 octobre 1914, le général de Selliers de Moranville fut désigné comme commandant des centres d'instruction de l'Armée belge. Ceux-ci furent établis dans le nord-ouest de la France, en vue de former des fantassins que des artilleurs et des cavaliers.

En un mot, toutes les disciplines et spécialités utiles à la guerre totale qui prenait corps. Le 29 mai 1916, Émile Kefer est affecté au Centre d'Instruction d'Infanterie n° 7 établi à Champagne ; ce centre est plus connu sous le nom de "camp d'Auvours", domaine de l'armée française situé à 12 kilomètres de la ville du Mans.

Le 15 juin 1916, nommé aumônier-adjoint de 2e classe pour la durée de la guerre et désigné pour être attaché au R.A.L. (Régiment d'Artillerie Lourde) par décision ministérielle du 15 juillet 1916.

Le ministre de la Guerre a l'honneur de faire savoir au brancardier prêtre faisant fonction d'aumônier-adjoint Kefer E. du régiment d'artillerie lourde qu'il l'a commissionné en qualité d'aumônier-adjoint de 2e classe pour la durée de la guerre à la date du 15 juillet 1916. Le Havre Signé De Broqueville.

Attributions des aumôniers - adjoints

- 1. L'aumônier-adjoint assure le service du culte et remplit les offices de son ministère auprès de l'unité à laquelle il est affecté d'après les ordres reçus de l'aumônier divisionnaire.*
- 2. Il s'inspire des règles tracées par le Commandement dans tout ce qui à trait à l'action morale et confère à cet égard avec les commandants d'unités.*
- 3. Il fait à l'aumônier divisionnaire toute proposition utile pour la bonne marche du service et transmet à celui-ci les plaintes concernant un militaire.*



*Uniforme réglementaire
(octobre 1915)*



Ordre d'Aumônier (Lettre et croix)
Collection M.R.A., photo Guy D'Arbois

Pourquoi Émile Kefer n'a-t-il pas reçu de numéro matriculaire ?

Les aumôniers sont des fonctionnaires attachés à l'armée mobilisée. Ils n'ont pas la qualité de militaire et ne sont pas soumis au règlement de discipline.

Les aumôniers-adjoints de 3e et 2e classe reçoivent les honneurs prescrits pour les officiers subalternes. Ils sont traités comme ces derniers au point de vue du logement et des indemnités.

Le 2 janvier 1917, attaché au 2e régiment d'Artillerie lourde.

Le 9 juillet 1917, attaché au 2e bataillon du 12e régiment d'Artillerie, 108e batterie.

Rapport – Objet : conduite élogieuse de monsieur l'aumônier Kefer.

Je me fais un devoir de porter à la connaissance de mes chefs la conduite de monsieur l'aumônier Kefer Émile. Brancardier au début de la guerre dans un régiment d'infanterie, il passa en 1915 à l'artillerie de la 6e division d'Armée. Il s'y distingua par son grand courage, faisant l'admiration des hommes de la 108e batterie. Nommé aumônier, il continua à vivre avec la troupe, apportant à celle-ci le réconfort de ses bonnes paroles. Dès qu'il apprend qu'une batterie est bombardée, immédiatement il s'y rend. Pendant la dernière offensive, il se distingua tout particulièrement en soignant et transportant jour et nuit les blessés du groupe et des unités voisines. Le 28 septembre notamment, sur la route de Gravebstafel à Saint-Julien, sous un violent bombardement, il se porta au secours des blessés et a aidé lui-même à les transporter au poste de secours le plus voisin. Il est adoré et respecté de tous les hommes du groupe qui lui ont voué une reconnaissance éternelle et chez qui son nom est synonyme de courage et de sang-froid.

Bergen, le 25 octobre 1918 Signature : R. Lamon

Le 31 décembre 1918, en congé sans solde.

Le 1er juin 1925, pensionné.

Décédé à Tihange le 1er décembre 1937.

Tombe de l'abbé Émile Kefer
Curé de Tihange de 1928 à 1937



Décorations reçues

1. Cité à l'ordre du jour du régiment le 26 octobre 1918 pour les faits contenus dans le rapport ci-dessus.
2. Cité à l'ordre du jour de l'Armée et décoré de la Croix de Guerre avec palmes le 21 janvier 1919 (idem).
3. Décoré de la médaille de l'Yser le 27 juin 1919.
4. Décoré de la médaille de la Victoire le 11 septembre 1919.
5. Décoré de la Médaille Commémorative de la guerre 14-18 le 29 novembre 1919.
6. Chevrons de front obtenus : 1er le 15/09/1915 – 2e le 15/05/1916 – 3e le 21/12/1916 – 4e le 01/08/1917 – 5e le 01/01/1918 – 6e le 26/06/1918 – 7e le 26/12/1918.
7. Inscrit dans le "Livre d'or de la carte du feu page 519 -12e régiment d'artillerie.

Bibliographie

- a. Éric Simon, *Résumé de l'ouvrage "L'aumônerie militaire belge" de J. R. Lecomte*, Bulletin du CLHAM Tome IV fascicule 9
- b. Musée Royal de l'Armée et d'Histoire Militaire, *Centre de documentation (dossier 1914-1918)*.
- c. René Lyr, *Nos héros morts pour la Patrie*.
- d. A. Chatelle, *L'effort belge en France pendant la guerre 14-18*.
- e. E. Braekman, *L'aumônerie protestante de l'armée belge (1831-1915)*, Militaria Belgicana 2015.
- f. Archives communales d'Ouffet.

Petit jeu d'observation



La légende de cette carte postale (Edit. Ad Meura) contient une erreur (pas une faute). À vous de la trouver ! La réponse se trouve sur le monument.

Monument commémoratif édifié par décision du conseil communal d'Ouffet à la mémoire des morts pour la Patrie.

D'après les plans de l'architecte Bursin et sculpté par Van Neste de Liège.

Exécuté à la carrière A. Brahy - A. Guilmot et Cie à Ouffet.

Adresser la réponse à : reneelardot650@gmail.com

Dons d'organes

Quelles sont les modalités d'enregistrement des déclarations relatives au don d'organe après le décès ?

Trois possibilités s'offrent au citoyen qui souhaite s'enregistrer comme donneur d'organe ou pour faire acter son opposition au don d'organe post mortem :

- Le faire via son médecin généraliste ;
- Via un auto-enregistrement électronique sur le site www.masanté.be;
- Auprès de l'Administration communale (après avoir pris rendez-vous au préalable)

Broyage de branches par les services communaux

Comme chaque année, les services communaux pourront effectuer, chez vous, le broyage de vos tailles de haies et autres branchages du 26 au 30 octobre 2020.

Les demandes devront être adressées **pour le 16 octobre au plus tard** par courrier à l'Administration communale, rue du Village, 3 ou par courriel au nom de henri.labory@ouffet.be. N'oubliez pas de mentionner vos coordonnées, un numéro de GSM si possible ainsi que la quantité approximative des déchets (en m³).

Les branchages devront être accessibles avec un véhicule et les sections des branches devront faire maximum 8 cm de diamètre. Les racines ainsi que les branches de plus de 8 cm de diamètre resteront sur place.

Le service des travaux prendra contact avec vous pour les modalités pratiques. Il convient de souligner que **ces prestations** se dérouleront uniquement durant les heures de travail entre 8H00' et 16H00' en semaine (uniquement en matinée le vendredi) et **sont limitées à maximum 2 heures par famille.**



Judo club Ouffet

Les entrainements ont déjà repris depuis le 4 septembre

La pratique du judo sollicite l'ensemble de l'organisme. Ce sport fait travailler les membres de manière homogène. Il développe la qualité gestuelle, la mise en place du schéma corporel, et améliore la perception du corps dans l'espace. Ce sport permet d'améliorer la maîtrise de soi ainsi que l'équilibre ; il vous fera aussi découvrir des muscles insoupçonnés.

Où ?	Dans le hall omnisport de l'ILC, rue du Perron 31, 4590 Ouffet
Quand ?	Les lundis et vendredis
Qui ?	Petits et grands ! Dès l'âge de 6 ans
A quelle heure ?	19 à 20h pour tous, le vendredi cours prolongé jusqu'à 20h30 pour les grands !
Combien ?	La cotisation annuelle s'élève à 140€
Avec qui ?	Jonathan Loix 3 ^{ème} DAN et Renaud Loix 2 ^{ème} DAN

3 COURS D'ESSAI GRATUITS !!!

Renseignements : Eric Loix au 086/36.70.37.

Chasse-battue

JOUR DE CHASSE	CHASSEUR	COMMUNES	CONTACT FORESTIER	LIEU-DIT
03-oct-20	de VALENSART Juan	ANTHISNES/COMBLAIN/OUFFET	B. Fourneau, gsm: 0477 / 781.236 – N. Vannechel, gsm: 0478 63 12 85	Bois d'Ouhar, Bois de Comblain, Bois Canard
11-oct-20	DE MARNIX Humbert	ANTHISNES / OUFFET	B. Fourneau, gsm: 0477 / 781.236 – Ph. Gérard a.i., gsm: 0477 / 781 208	Xhos - Bois du Moulin - Sart - Neubois - Tiers Renson
17-oct-20	FALLON Albéric (Baron)	OUFFET / HAMOIR	TR03-N. Vannechel a.i., gsm: 0478 63 12 85; TR04-Ph. Gérard, gsm: 0477 / 781 208	Bois d'Ouffet, Pelé-Bois, Pinsonchamps, Bloquay, Odeigne
17-oct-20	FORMANN Eddy	OUFFET	TR03-N. Vannechel a.i., gsm: 0478 63 12 85	Ellemelle
17-oct-20	PELTZER / FALLON	HAMOIR / OUFFET / ANTHISNES	TR04-Ph. Gérard, gsm: 0477 / 781 208 - TR03-N. Vannechel a.i., gsm: 0478 63 12 85	Sparmont, Blokai, Malchamps, Pinsonchamps, Odeigne
18-oct-20	FALLON Albéric (Baron)	OUFFET / HAMOIR	TR03-N. Vannechel a.i., gsm: 0478 63 12 85; TR04-Ph. Gérard, gsm: 0477 / 781 208	Bois d'Ouffet, Pelé-Bois, Pinsonchamps, Bloquay, Odeigne
18-oct-20	GILSON Philippe	OUFFET	TR03-N. Vannechel a.i., gsm: 0478 63 12 85	Xhenceval
18-oct-20	PELTZER / FALLON	HAMOIR / OUFFET / ANTHISNES	TR04-Ph. Gérard, gsm: 0477 / 781 208 - TR03-N. Vannechel a.i., gsm: 0478 63 12 85	Sparmont, Blokai, Malchamps, Pinsonchamps, Odeigne
24-oct-20	de VALENSART Juan	ANTHISNES/COMBLAIN/OUFFET	B. Fourneau, gsm: 0477 / 781.236 – N. Vannechel, gsm: 0478 63 12 85	Bois d'Ouhar, Bois de Comblain, Bois Canard
08-nov-20	DE MARNIX Humbert	ANTHISNES / OUFFET	B. Fourneau, gsm: 0477 / 781.236 – Ph. Gérard a.i., gsm: 0477 / 781 208	Xhos - Bois du Moulin - Sart - Neubois - Tiers Renson
14-nov-20	FALLON Albéric (Baron)	OUFFET / HAMOIR	TR03-N. Vannechel a.i., gsm: 0478 63 12 85; TR04-Ph. Gérard, gsm: 0477 / 781 208	Bois d'Ouffet, Pelé-Bois, Pinsonchamps, Bloquay, Odeigne
14-nov-20	FORMANN Eddy	OUFFET	TR03-N. Vannechel a.i., gsm: 0478 63 12 85	Ellemelle
15-nov-20	GILSON Philippe	OUFFET	TR03-N. Vannechel a.i., gsm: 0478 63 12 85	Xhenceval
21-nov-20	de VALENSART Juan	ANTHISNES/COMBLAIN/OUFFET	B. Fourneau, gsm: 0477 / 781.236 – N. Vannechel, gsm: 0478 63 12 85	Bois d'Ouhar, Bois de Comblain, Bois Canard
05-déc-20	DE MARNIX Humbert	ANTHISNES / OUFFET	B. Fourneau, gsm: 0477 / 781.236 – Ph. Gérard a.i., gsm: 0477 / 781 208	Xhos - Bois du Moulin - Sart - Neubois - Tiers Renson
12-déc-20	FORMANN Eddy	OUFFET	TR03-N. Vannechel a.i., gsm: 0478 63 12 85	Ellemelle
19-déc-20	de VALENSART Juan	ANTHISNES/COMBLAIN/OUFFET	B. Fourneau, gsm: 0477 / 781.236 – N. Vannechel, gsm: 0478 63 12 85	Bois d'Ouhar, Bois de Comblain, Bois Canard
20-déc-20	GILSON Philippe	OUFFET	TR03-N. Vannechel a.i., gsm: 0478 63 12 85	Xhenceval

Editeur responsable : Arnaud MASSIN, Echevin de l'information